

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
	Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
<b>Dénomination</b>
Commune d'Argelès-sur-Mer
<b>SIRET/SIREN</b>
SIREN 216600080
<b>Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)</b>
All. Ferdinand Buisson 67 700 Argelès-sur-Mer 04.68.95.34.58 / mairie@ville-argelessurmer.fr
<b>Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable</b>
Antoine PARRA, maire
<b>Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)</b>
WINZER Didier, Directeur Service Urbanisme
<b>Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)</b>
d.winzer@ville-argelessurmer.fr / p.dupriez@ville-argelessurmer.fr

<b>2. Identification du PLU</b>
<b>2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))</b>
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
<b>2.2 Intitulé du document</b>
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Argelès-sur-Mer
<b>2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document</b>
Modification n°1 approuvé le 14/12/2023. Site internet (Géoportail de l'urbanisme) : <a href="http://geoportail-urbanisme.gouv.fr">Cartographie - Géoportail de l'Urbanisme (geoportail-urbanisme.gouv.fr)</a>
<b>2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU</b>
Commune d'Argelès-sur-Mer.
<b>2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)</b>
Les secteurs concernés par la procédure de modification de droit commun se situent au sein de la zone urbaine, au sein de zones à urbaniser, et sont notamment relatifs à l'insertion architecturale, paysagère et environnementale d'équipements.

3. Contexte de la planification	
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? Si oui, nom du document et date d'approbation :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Occitanie approuvé le 14 septembre 2022.	
Le territoire est-il couvert par un SCoT ? Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La commune d'Argelès-sur-Mer fait partie du périmètre SCoT Littoral Sud, arrêté le 14 juin 2002 et révisé une première fois le 2 mars 2020, puis le 5 décembre 2022.	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?	
Le territoire d'Argelès-sur-Mer est concerné par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CC Albères-Côte Vermeille Illibéris approuvé le 17 juillet 2023 ;</li> <li>• Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-méditerranée 2022-2027 approuvé le 21 mars 2022 ;</li> <li>• Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée 2022-2027 approuvé le 21 mars 2022 ;</li> <li>• Le Schéma Départemental des Carrières des Pyrénées Orientales approuvé le 18 juillet 2000.</li> </ul>	
<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>	
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ? Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le 22/07/2021	
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? Si oui, préciser la date de l'actualisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ? Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Modification n°1 approuvée en décembre 2023. Zonage : implantation d'un cabinet médical en zone U. Règlement : faciliter l'implantation de logements pour travailleurs saisonniers, modifications diverses du règlement.	

## 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Il s'agit d'une procédure de modification de droit commun (articles L.153-36 et s. CU du Code de l'Urbanisme).

### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

#### 4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

10 792 habitants d'après les données INSEE 2021.

#### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

SUPERFICIE TOTALE		2579,92 ha		
SUPERFICIE PAR ZONES	ACTUELLEMENT		APRES EVOLUTION	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
ZONES U	<b>872,35</b>	<b>14,81</b>	<b>872,35</b>	<b>14,77</b>
ZONES 1 AU	<b>18</b>	<b>0,3</b>	<b>20,67</b>	<b>0,35</b>
ZONES 2 AU	23,11	0,39	23,11	0,39
ZONES A	1 554,2	26,31	1 554,44	26,31
ZONES N	3 436,61	58,18	3 436,61	58,18
TOTAL	5 907,16	100	5907,16	100

#### 4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD ne fixe pas d'objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, mais seulement des objectifs qualitatifs en lien avec ces thématiques. Il mentionne l'objectif d'accueillir un maximum de résidences principales (80 %) et de favoriser la réhabilitation du parc ancien (env. 4 logements réhabilités par an)

### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La procédure de modification de droit commun du PLU a pour objets des modifications au niveau des règlements graphique et écrit :

##### Règlement graphique :

- Sujet 1-1 : Changement de zonage au sein de la zone urbaine économique
- Sujet 1-2 : Changement de zonage au sein de la zone urbaine économique
- Sujet 1-3 : Changement de zonage au sein de la zone urbaine / à urbaniser
- Sujet 1-4 : Ajout d'un emplacement réservé (Quartier Saint-Pierre)
- Sujet 1-5 : Ajout d'un emplacement réservé (Le Racou)
- Sujet 1-6 : Modification de la prescription de diversité commerciale
- Sujet 1-7 : Ajout de prescriptions supplémentaires « Patrimoine bâtis à protéger »
- Sujet 1-8 : Création d'un sous-secteur Npv

##### Règlement écrit :

- Sujet 2-1 : Installation de production d'énergie sur toitures

- Sujet 2-2 : Capacités de stationnement (dans toutes les zones)
- Sujet 2-3 : Règles de hauteur (dans toutes les zones urbaines)
- Sujet 2-4 : Modification concernant les voies publiques
- Sujet 2-5 : Modification des autorisations sous conditions pour les activités économiques (Zone Nrl)
- Sujet 2-6 : Modification de dispositions réglementaires dans la zone urbaine (UEd)
- Sujet 2-7 : Modification de dispositions réglementaires dans la zone urbaine (UD)
- Sujet 2-8 : Modification de dispositions réglementaires dans la zone agricole
- Sujet 2-9 : Création d'un sous-secteur Npv
- Sujet 2-10 : Modification de dispositions réglementaires dans la zone urbaine (Ux)

Cahier des OAP :

- Elaboration d'une OAP quartier Saint-Pierre (1AU)

Annexes :

- Annexer le Règlement Local de Publicité au PLU

Evaluation environnementale :

- Modification du dispositif de suivi du PLU

4.3.2 La procédure a-t-elle pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions ? Si oui, préciser la localisation et la superficie	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Sans objet.

4.3.3 La procédure a-t-elle pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs ? Si oui, préciser la localisation et la superficie	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Sans objet.

4.3.4 La procédure a-t-elle pour objet :

• De créer un espace boisé classé ? Si oui, préciser la localisation et la superficie	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Sans objet.

• De déclasser un espace boisé classé ? Si oui, préciser la localisation et la superficie	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Sans objet.

• De classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers ? Si oui, préciser la localisation et les superficies	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---

Sans objet.

• De déclasser un espace agricole, naturel ou forestier ? Si oui, préciser la localisation et les superficies	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Sans objet.

• De créer de nouvelles protections environnementales ? Si oui, préciser les protections et leurs superficies	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	---

Sans objet.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>De supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels ? Si oui, préciser les protections et leurs superficies</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Sans objet.	
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>	
Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet	
Sans objet.	
Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale ? Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sans objet.	
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b>	
Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet	
Sans objet.	
Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale ? Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sans objet.	
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>	
Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document	
Sans objet.	
Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité	
Sans objet.	
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales ? Si oui, préciser les effets</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Sans objet.	

## 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

### 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire communal soumis à la loi Montagne : Massif des Albères.
Les dispositions de la loi littoral	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU doit traduire et respecter les dispositions des articles L121-1 à L 121-30 du code de l'urbanisme relatifs à la loi Littoral.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire communal comportant 6 zones Natura 2000.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle, ou un périmètre de protection autour d'une réserve, institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal comprend deux Réserves Naturelles : - Mas Larrieu - Forêt de la Massane
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire communal comportant 2 sites inscrits et 1 site classé : Les rochers du Racou et DPM / Ermitage Notre Dame de Vie et chapelle Sainte-Madeleine / Rocher du Racou.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire communal concerné par les risques inondation, submersion et érosion marines notamment dans le secteur du Racou (PPRI) et par les feux de forêt (PPRIF).
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par la présence de 7 monuments historiques et par des périmètres de protection associés (Hameau de Taxo d'Avall : ancienne église St-Martin, Château de Pujols, Chapelle St-Alexandre de la Pava, Chapelle St-Laurent du Mont, Dolmenn des Collets de Collioure, Fort Carro et Tour de l'Etoile).
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des zones humides sont recensées sur la commune d'après les données de la DREAL Occitanie (Picto-Occitanie).
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le territoire communal comporte deux corridors aquatiques majeurs (Le Tech et la Massana). Le massif des Albères constitue un vaste corridor écologique terrestre préservé de l'urbanisation.</p> <p>La trame verte est composée d'une sous-trame boisée (le Massif des Albères véritable poumon vert, les poches boisées de la plaine et du piémont) et d'une sous-trame ouverte (espaces cultivés - maraîchage, arboriculture, viticulture - et espaces en friche localisés dans la plaine et sur le piémont).</p> <p>Le Tech, la Massana et leurs affluents composent la trame bleue qui concerne l'ensemble du territoire, du littoral aux vallons du massif des Albères en passant par la plaine agricole.</p> <p>La trame verte urbaine du centre-ville se dessine à travers les différents alignements d'arbres, les espaces verts, la ripisylve de la Massana, les jardins familiaux aux abords de l'hôtel de Ville et la zone boisée à proximité de la station d'épuration. Sur le littoral à Argelès-Plage, la pinède et la promenade en front de mer sont les principaux éléments constitutifs de la trame verte urbaine.</p> <p>Un corridor écologique se dessine entre Argelès-Plage et le centre-ville à travers la coupure d'urbanisation de la zone humide « El Tamariguer » jusqu'à la Massana.</p>
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est couverte par 13 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 ZNIEFF de type 1 : Mas Larrieu, Cours du Tech de Palau-del-Vidre à son embouchure, El Tamariguer, Ravin de la Massane, Forêt de</li> </ul>

			<p>la Massane, Grau de la Massane, Vallon El Ravaner, Falaise du Racou à Collioure.</p> <p>- 5 ZNIEFF de type 2 : Massif des Albères, Versants littoraux et côte rocheuse des Albères, Embouchure du Tech et grau de la Massane, Rivière Le Tech, La côte des Albères.</p>
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal comprend 9 Espaces Naturels Sensibles à préserver.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1 400 ha de forêt sont classés en Espaces Boisés Classés au titre du PLU actuellement en vigueur.
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs zones de présomption de prescription archéologiques sont présentes dans la commune.

## 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

*Seuls les éléments de modification du règlement graphique sont localisables : on dénombre 5 objets de modification. Les modifications apportées au règlement écrit concernent l'ensemble du territoire et leurs incidences seront traitées dans la partie « auto-évaluation ».*

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Argelès-sur-Mer est intégralement concernée par les dispositions de la loi Montagne.
Les dispositions de la loi littoral	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Argelès-sur-Mer est intégralement concernée par la loi Littoral.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques naturels s'applique sur la totalité de la commune. Les sujet 1-5, 1-6, et 1-7 sont situés dans le périmètre du PPR Inondation d'Argelès-sur-Mer.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le sujet 1-5 est situé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en proximité immédiate sur sa partie Est de la zone Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane » ;</li> <li>- à 260 m de la zone Natura 2000 « Massif des Albères ».</li> </ul> <p>Le sujet 1-6 est situé à 950m de la zone Natura 2000 Embouchure du Tech et Grau de la Massane, et le sujet 1-2 à 1600m.</p> <p>Le sujet 1-7 est situé à 250m sur la partie Ouest et en proximité immédiate sur la partie Est de la zone Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane ».</p>
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'une réserve naturelle ou d'un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le sujet 1-5 est situé au cœur du site inscrit « Rocher du Racou (Argelès-sur-Mer) » (Arrêté 23 octobre 1944).</p> <p>Le sujet 1-6 (retrait de la prescription linéaire « Secteur de diversité commerciale à protéger » sur la portion allant de la rue des Remparts au Pont de Massane) est situé à proximité du site classé Monument Historique « Eglise Notre Dame del Prat », et au cœur de son périmètre de protection.</p>
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet 1-6 (retrait de la prescription linéaire « Secteur de diversité commerciale à protéger » sur la portion allant de la rue des Remparts au

			Pont de Massane) est situé dans le périmètre de protection de l'Eglise Notre-Dame del Prat.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet 1-6 est partiellement situé au sein d'une zone humide, et se situe au maximum à 115m d'elle.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet 1-6 est traversé par un corridor écologique de la Trame Bleue : la Massane.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet 1-5 est situé en proximité immédiate de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ZNIEFF de type II « Versants littoraux et côte rocheuse des Albères ».</li> <li>- la ZNIEFF maritime de type II « La côte des Albères ».</li> <li>- des deux ZNIEFF de type I « Falaises du Racou à Collioure » et « Grau de la Massane ».</li> <li>- la ZNIEFF de type II « Embouchure du Tech et Grau de la Massane » (250m).</li> </ul> Le sujet 1-7 est situé à 260 m de la ZNIEFF de type I « El Tramariguer ».
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un espace concerné par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sujet 1-3 se situe à 200m d'un EBC, le sujet 1-2 à 800m, et le sujet 1-1 à 900m.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ? Si oui, précisez</b>			<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Sans objet.			

## 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

## 7. Autres procédures consultatives

### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Semaine 44.

### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

• Enquête publique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
• Participation du public par voie électronique	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
• Enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si oui, préciser lesquelles

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Autre, préciser les modalités

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	<input type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	<input type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Sans objet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	le,	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Prénom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Qualité	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

Signature